

discours du trône et dans la nomenclature, qu'il avait alors fait circuler, des projets de loi qu'il avait l'intention de déposer. Il y avait également, bien sûr, le reliquat de toutes les promesses et de tous les engagements non tenus de la session antérieure, dont le plus important semble s'être complètement évanoui.

Au sujet de la session écoulée, qui était la troisième de cette législature, puis-je rappeler que 14 projets de loi avaient été déposés sans être jamais adoptés. Autrement dit, la Chambre a consacré une partie de son temps à étudier des mesures législatives qui ne sont pas arrivées à terme. Au cours de la session précédente, soit la troisième, 21 projets de loi figuraient parmi ceux que le gouvernement devait déposer, qu'il n'a pas proposés et qui n'ont jamais vu le jour depuis.

Ainsi, non seulement a-t-on perdu du temps à débattre 14 projets de loi qui se sont perdus en cours de route, mais il y a eu encore 21 mesures législatives que le gouvernement s'était engagé à déposer, sans jamais le faire, et qui n'ont pas été reprises jusqu'aujourd'hui. Il ne s'agit donc pas simplement de la session actuelle, ni du prétexte gouvernemental qu'elle n'est pas encore clôturée, car nous sommes réunis depuis la mi-février.

Un coup d'œil sur le programme législatif proposé par le gouvernement et sur les autres projets de loi qui n'y figuraient pas, nous révèle, pour la présente session, le tableau suivant: 29 projets de loi figuraient sur la liste, auxquels se sont ajoutés cinq autres nouveaux, ce qui fait un total de 34. De ces derniers, cinq seulement ont été adoptés bien que la session ait commencé à la mi-février, alors que d'autres se trouvent à différentes étapes, allant de la première à la troisième lecture. Certains projets de loi de la dernière heure ne sont tout simplement qu'un trompe-l'œil pouvant servir à un éventuel programme électoral.

Le plus important de ces engagements est celui qu'a contracté l'ancien ministre des Finances devant le comité sénatorial des banques et du commerce le 20 décembre 1971. Le ministre alors en fonction s'est présenté au Sénat à ce moment-là pour obtenir une adoption rapide du bill dit de réforme fiscale qu'à l'époque la Chambre imposait au moyen de la clôture. Le ministre des Finances d'alors avait indiqué au comité plusieurs secteurs où, disait-il:

... selon nous, des amendements étaient nécessaires, pour les raisons soulevées par le Sénat ainsi que pour d'autres raisons.

Le ministre a déclaré que l'on n'avait pas pu proposer ces amendements pendant les mois de janvier et de février. Mais, nous voilà bientôt à la fin du mois de juin, et aucun de ces amendements n'a encore été présenté. L'ancien ministre des Finances s'était engagé à proposer à la Chambre dès que possible des amendements au bill sur la réforme fiscale. Cela n'a jamais été fait, et, à ma connaissance, on n'a donné aucune indication sur la teneur de ces amendements.

Je suis consterné de voir que le gouvernement ne semble nullement se préoccuper du désordre et du tort que cause à notre économie cet étalage de mauvaise foi et d'incompétence. Il s'agit sans aucun doute d'une rupture de promesse et d'une grave atteinte à la confiance que les

députés, les sénateurs et l'ensemble des Canadiens devraient pouvoir accorder aux intentions des ministres.

Puis nous en arrivons à l'intention manifestée par le gouvernement de présenter de nouvelles lois révisées. Je n'envisage pas de passer en revue cet après-midi toute la liste, mais il y a quelques garanties, quelques mesures, d'une extrême importance, que j'aimerais analyser en détail. En premier lieu, nous trouvons dans le discours du trône la promesse d'une stratégie industrielle et il est précisé dans le *hansard* du 17 février qu'il s'agit: «d'une stratégie industrielle pensée en fonction des particularités de l'économie canadienne».

J'aimerais être juste envers le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). Je regrette qu'il ne soit pas présent cet après-midi; je n'ai pas l'intention de tenir des propos offensants à son sujet, bien que certaines de mes observations puissent avoir l'air de critiques. Il a déclaré à la Chambre le 6 juin que cette stratégie ne serait pas mise en place dans l'immédiat. Je comprends les problèmes du ministre. Élaborer une stratégie industrielle pensée en fonction des particularités de l'économie canadienne est une chose; c'est tout autre chose que d'essayer de convaincre le public qu'on a une stratégie quelconque, compte tenu de l'état bizarre dans lequel se trouve l'économie canadienne après quatre ans de ce gouvernement.

Voyons quelle est la situation économique. Le mot «bizarre» est peut-être trop charitable. A l'heure actuelle, le chômage, qui sévit depuis assez longtemps, dépasse 6 p. 100, après rajustement saisonnier. Le prix des produits de consommation est de 5 p. 100 plus élevé que l'an dernier. Le cours du dollar canadien dépasse encore celui du dollar américain, malgré la détérioration de notre commerce extérieur. Le cours du dollar canadien est libre; on nous a toujours chanté que nous en retirerions une plus grande stabilité pour l'application d'une politique économique intérieure appropriée; mais le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) vient nous dire qu'il nous est aujourd'hui impossible d'accroître le pouvoir d'achat des Canadiens au moyen d'une intervention directe du gouvernement.

• (1530)

Nous sommes certainement aux prises avec un concours de circonstances à nul autre pareil. Il faut que le gouvernement ait du génie pour arriver, au cours d'un seul mandat, à faire coïncider ces trois situations contradictoires. Dans le milieu des sports, un tel exploit s'appellerait le «tour du chapeau»; mais nulle part dirait-on qu'il est l'effet d'une stratégie économique bien pensée.

Qui pourrait bien établir ses modes d'action sur une telle stratégie et aboutir à un chiffre élevé, et du chômage et de l'inflation, à un dollar canadien à la hausse en même temps qu'à une dégradation de notre situation commerciale? Le ministre de l'Industrie et du Commerce et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) ne voient nullement la nécessité de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers pour augmenter le pouvoir d'achat du consommateur canadien et susciter des emplois au Canada puisque, selon eux, le pouvoir ainsi accru ne servirait qu'à l'achat de produits importés. A qui la faute?